



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13  
Présents : 10  
Absents représentés : 2  
Votants : 12

Date de convocation : 03/04/2025

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU, Mme ETIENNE, M. DE SOUSA Pierre José

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN  
M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

### ÉTAIT ABSENT :

M. VOISIN

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

### N° 2025-02 – SOCIAL – CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT AVEC LA CPAM DE SEINE-ET-MARNE

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9,

**Vu** l'avis de la commission « Actions sociales / affaires scolaires et périscolaires / Petite enfance / Jeunesse » en date du 25 mars 2025,

**CONSIDERANT** que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention, de développement social et de lutte contre les exclusions dans la commune, en liaison étroite avec les instructions privées et publiques,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place cette convention afin de fluidifier et optimiser le traitement des demandes du CCAS, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de signer une convention annuelle locale de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne afin de fluidifier et optimiser le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits.

**DECIDE** de signer la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne.

**APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention locale de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne et toute autre pièce relative à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 9 avril 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Arnaud BRUNET

Président du CCAS